



PUBLICIS GROUPE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans les chiffres, comme dans les faits, l'entreprise a réalisé, à tous les niveaux, une année 2011 formidable.

Pourtant, la conjoncture n'est guère favorable et nos horizons ont perdu leur visibilité.

Mais les difficultés n'ont jamais freiné le Groupe, bien au contraire. Elles exacerbent sa pugnacité, en confère une fois encore la façon dont il a su réagir au climat difficile de 2011 : les performances ont dépassé les prévisions, s'inscrivant parmi les meilleures du secteur.

Dans ce contexte, je suis particulièrement heureuse que Maurice Levy ait accepté, à ma demande expresse, de poursuivre sa mission à la tête du Groupe. Aucune entreprise n'a jamais eu meilleur capitaine et il est rassurant qu'il soit à la barre dans une période d'une extrême difficulté pour l'économie française, européenne, mondiale.

Sa grande expérience tant pour l'intégration des sociétés acquises que dans la traversée de périodes tumultueuses, nous est indispensable et c'est avec la certitude qu'il saura nous mener à bon port que le Conseil de Surveillance lui a renouvelé sa confiance.

Cette confiance inclut bien sûr, les femmes et les hommes de Publicis.

En 2011, une nouvelle fois, nos équipes ont marqué leur détermination à tenir le cap et à avancer. Leur esprit de conquête n'a jamais été aussi vivace et les résultats sont à la mesure de l'énergie déployée !

Au nom du Conseil de surveillance, et en mon nom propre, je tiens à les féliciter et à les remercier, pour leurs efforts et la qualité de leur engagement.

Lorsque je mesure combien notre Groupe a évolué ces dernières années, je suis toujours étonnée de la rapidité et de la constance de sa transformation. Quelle audace aura-t-il fallu, pour conduire l'entreprise là où elle évolue aujourd'hui !

Cette audace nous en aurons encore besoin dans les années qui viennent, sans nous départir d'une extrême vigilance. Alors que les économistes nous annoncent un avenir des plus sombres, en particulier pour 2012, nous nous préparons à naviguer au plus près, avec une gestion la plus rigoureuse et la plus sûre possible.

Nous avons certes fait en sorte d'être armés pour affronter les années à venir.

Et nous allons continuer à nous profiler pour accompagner les mutations d'un monde où tout – enjeux économiques, sociaux, politiques, mondiaux et locaux – est désormais lié.

Fidèles à notre stratégie qui chaque année confirme sa pertinence, nous allons la poursuivre et investir pour consolider l'avenir : nous avons déployé tout grand nos antennes pour saisir de nouvelles opportunités.

La qualité et la solidité de notre bilan nous en donnent la capacité : disposer des ressources pour poursuivre la transformation et l'expansion du Groupe est un atout fondamental en période de crise.

Auquel il faut rajouter, tous aussi essentiels, nos valeurs, la récurrence de nos performances, notre prudence légendaire, l'esprit combatif de nos collaborateurs, et aussi leurs talents créatifs et commerciaux reconnus et appréciés partout dans le monde.

Ce sont depuis toujours les fondamentaux de Publics et aussi ses moteurs : la force de leur ancrage a fait ses preuves et nous permet d'aborder l'avenir avec confiance.

En mars 2012, le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation de ses travaux, dont il a examiné la synthèse et tiré les enseignements.

Les quatre Comités spécialisés de Nomination, de Rémunération, d'Audit, et des Risques et Stratégies nous aident dans l'accomplissement de nos missions dans le but d'améliorer ainsi le gouvernement d'entreprise au sein du Groupe.

Le Comité Risques et Stratégies, créé en 2011, a examiné la cartographie des risques du Groupe et nous a présenté les mesures mises en œuvre pour les limiter.

Le Comité de Nomination a examiné la question portant sur la composition du Directoire, dont tous les mandats des membres arrivaient à échéance au 31 décembre 2011. Le Comité a proposé au Conseil de Surveillance le renouvellement de l'ensemble des membres du Directoire. Le Conseil de Surveillance a suivi les recommandations du Comité.

Au début de l'année 2012, il a émis ses recommandations sur la composition du Conseil de Surveillance compte tenu de la démission de Messieurs Tadashi Ishii et Takashima Tatsuyoshi, et de l'arrivée à échéance lors de la présente Assemblée du mandat de Madame Elisabeth Badinter et de celui de Monsieur Henri-Calixte Suaudeau. Le Conseil de Surveillance a fait siennes ces recommandations.

Ainsi, nous vous proposons de renouveler ces deux mandats pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Comité de Rémunération a réexaminé les contrats ou accords de collaboration des membres du Directoire en raison du renouvellement de leur mandat, et a fait ses recommandations correspondantes au Conseil de Surveillance, qui a confirmé ou révisé les dits contrats ou accords. Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial sur ces conventions et avantages visés à l'article L 225-90 -1 du Code de commerce.

Le Conseil de Surveillance a entendu également les recommandations du Comité de Rémunération sur les rémunérations des membres du Directoire.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits notamment dans le document de référence relatif à l'exercice 2011.

Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'Audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement sur les procédures de contrôle interne.

Conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a communiqué les comptes annuels, les comptes consolidés et son rapport. Après avoir reçu toutes les informations qui nous paraissaient utiles, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ces documents.

En notre qualité de représentants des actionnaires, nous acceptons la proposition faite par le Directoire de maintenir le dividende unitaire à 0,70 euro par action, comme l'année dernière, représentant un taux de distribution de 23,6 %.

En application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance a autorisé, au cours de l'exercice 2011, un contrat de prêt syndiqué, dit Club Deal, conclu notamment avec la BNP Paribas et la Société Générale dont sont administrateurs respectivement Madame Hélène Ploix et Monsieur Michel Cicurel, également membres du Conseil de surveillance de la Société. En février 2012, il a autorisé l'acquisition des 18 000 000 actions détenues par Dentsu, actionnaire qui possédait plus de 10% des droits de vote, par Publicis Groupe SA dont 10 759 813 actions ont été immédiatement annulées.

Conformément aux termes de l'article L. 225-88 du Code de commerce, Les parties intéressées à ces conventions n'ont pas pris part au vote des décisions du Conseil.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial sur ces conventions réglementées

Nous avons donné notre assentiment au Directoire sur ses propositions de demandes d'autorisations à l'Assemblée.

Ainsi, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de Surveillance